

Réforme des retraites : voici qui contacter pour connaître votre situation

La réforme des retraites entre en vigueur ce vendredi 1er septembre. Si vous vous interrogez sur les conséquences de cette loi pour votre cas personnel, plusieurs solutions sont à votre disposition. Les voici. Journaliste fiscalité, dépense publique Publié le 31/08/2023 à 19h00 En tout cas, s'il doit y en avoir une, pas avec macron, pitié... Depuis qu'il est là (on se demande comment d'ailleurs), on passe de manif, en grèves ...

Décalage de l'âge de départ, allongement de la durée de cotisation, hausse du minimum de pension... C'est ce vendredi 1er septembre qu'entre en vigueur la réforme des retraites. Âprement discuté au Parlement ces derniers mois, le texte modifie de nombreux paramètres du système de retraite. Et affecte profondément la vie des ménages. À l'instar de la mesure phare de la réforme : le décalage progressif de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans. Il s'avère que beaucoup de dispositifs revêtent une technicité qui n'est guère évidente à saisir. Il n'est donc pas anormal d'avoir le sentiment d'être un peu perdu... Mais rassurez-vous, il existe des solutions pour obtenir des réponses à vos questions.

La première d'entre elles est simple. Elle se trouve sur notre site Capital.fr. Depuis plusieurs mois, la rédaction a traité avec beaucoup d'exhaustivité les impacts concrets de la réforme. Via notre page " Réforme des retraites , vous pouvez retrouver l'ensemble des articles qui ont été écrits sur le sujet. Il est aussi possible de suivre au quotidien les papiers rédigés par notre journaliste Adeline Lorence , spécialiste de la question. Vous avez enfin l'opportunité de visionner, gratuitement , le webinaire retraite organisé par la rédaction de Capital, en juin dernier.

Info Retraite, le site public de référence

En dehors de Capital, il existe un site internet public de référence sur les retraites, intitulé Info Retraite . Via ce site, vous avez la possibilité de comprendre, grâce à un simulateur si vous êtes concerné ou non par la réforme du gouvernement d'Élisabeth Borne. Et ce, quelle que soit votre activité professionnelle. Le site vous permet également d'accéder directement à votre compte retraite personnel, un compte qu'il est possible d'utiliser pour rechercher les coordonnées de votre caisse de retraite par exemple, obtenir des relevés de carrière à partir de 55 ans, ou encore vous procurez des simulations retraite selon votre âge. Si vous êtes déjà retraité, votre compte personnel vous fournit, en autres, des attestations de paiement de votre pension.

Pour recevoir des informations précises sur votre situation, il est aussi conseillé de contacter directement la caisse de retraite dont vous dépendez . Que ce soit pour votre retraite de base ou votre retraite complémentaire. À l'instar de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour la pension de base des agriculteurs ou l' Agirc-Arrco , organisme de référence pour la retraite complémentaire versée aux salariés du secteur privé.

Consulter une entreprise spécialisée

Reste une dernière solution, payante cette fois-ci. Vous pouvez mandater un cabinet spécialisé, comme [Sapiendo Retraite](#) (dont Capital est partenaire), pour réaliser un bilan de votre situation personnelle . Si votre départ en retraite approche, un expert peut vous accompagner pour liquider votre pension. Une prestation dont le tarif varie, selon la formule choisie, de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros. Mais qui s'avère souvent utile sur le long terme pour éviter les erreurs de calcul de votre pension.

